

2700010 10 20017-2-10010

Le Service civil est une carrière honorable et responsable. S'il était impossible d'y attirer des compétences et d'y faire régner une atmosphère de contentement, il est sûr que le bon gouvernement deviendrait chose très difficile. Voilà pourquoi j'espère que, contrairement à ce qui s'est produit ailleurs, nous ne verrons jamais au Canada le jour où les postes du Service civil sont considérés comme une étape normale de transition vers la politique ou les emplois privés et sont acceptés dans ce but. À ce propos, je souscris sans réserve à l'opinion formulée récemment en page éditoriale d'un journal d'Ottawa. Je cite:

"La ligne de démarcation doit être nettement tracée entre le ministère et le fonctionnaire et celui-ci, de même que la femme de César, doit être au-dessus de tout soupçon. Il ne doit pas être soupçonné d'être l'allié politique du Gouvernement. Il suffit qu'on brouille cette ligne et qu'on fasse naître dans l'esprit du public ou de l'opposition officielle le soupçon que le Service civil peut n'être pas neutre, ou que quelques-uns de ses membres occupant de hauts postes profitent peut-être de leur situation pour préparer une carrière politique en s'insinuant dans les bonnes grâces du Gouvernement, il suffit que plane un tel soupçon pour que nous risquions de rompre la continuité du Service civil".

Voilà qui, à mon sens, est éminemment juste. Je souscris d'autant plus à cette manière de voir que je puis affirmer sans arrière-pensée que je me suis toujours efforcé d'y conformer ma conduite pendant que j'étais au service de l'Etat.

Ceci étant dit, je dois ajouter qu'à mon avis, le serviteur de l'Etat, qui est également citoyen, a autant que tout autre Canadien le droit de résigner ses fonctions et de chercher à servir son pays en entrant à la Chambre des Communes en qualité de mandataire du peuple. Mais croyez-en mon expérience, la satisfaction et la sécurité que procure le Service civil sont telles que peu de fonctionnaires supérieurs ont la velléité de céder à cette tentation. J'espère en tout cas que, lorsque la chose se produira, et elle se produit très rarement, ni les motifs de l'intéressé, si celui-ci a été consciencieux, ni le prestige ni l'impartialité du Service civil lui-même ne seront mis en doute.

En tant que haut fonctionnaire qui a fait le saut, en tant qu'homme qui vient de sortir des rangs de ceux qu'on qualifie trop souvent de "bureaucrates affamés de pouvoir", je puis maintenant, sans donner lieu à aucun malentendu, dire un bon mot pour les membres de cette "bureaucratie" trop souvent victimes de critiques que leur qualité de fonctionnaire les empêche de réfuter.

Je devrais savoir à quoi m'en tenir sur le compte des bureaucrates, car, en plus d'en avoir été un moi-même, j'en ai vu d'autres à l'oeuvre dans divers pays. Bien entendu, il y a toujours ce danger qu'un fonctionnaire, qui n'est comptable de ses actes ni envers les électeurs ni directement envers le Parlement, puisse franchir les limites de ce qui doit être permis dans un Etat démocratique. Le danger est plus grand à notre époque de problèmes complexes d'ordre politique, économique et social où les connaissances et l'expérience de l'expert sont plus importantes que jamais et où le Ministre ne peut espérer être automatiquement renseigné sur tous les problèmes qui surgissent. Il peut y avoir tendance et cette tendance existe sûrement en certains milieux, de la part du Parlement et des ministères responsables, à abdiquer en faveur d'un haut

...../fonctionnaire